

RÉPUBLIQUE DU CONGO



FOC (IDC, FROCAD, CJ3M,
DPCE) - CDRC - UPC - UP -
AMN&E - AFCB

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE DU 24 JUILLET 2025

La deuxième liste des signataires de la **Lettre ouverte** du 24 juillet 2025 est constituée d'un large éventail de congolais domiciliés au Congo pour certains et, pour d'autres, résidant aux États-Unis d'Amérique, en Europe et en Afrique. Les signataires marquent ainsi leur adhésion à l'Appel pour l'organisation d'un vrai **Dialogue National Inclusif devant aboutir notamment à une Transition Politique Apaisée**. Les signataires de la Lettre appellent en conséquence et au préalable :

1. À la réhabilitation judiciaire et politique totale de tous ceux qui ont été injustement condamnés à l'occasion des différents procès politiques.
2. À la création des conditions juridiques, politiques et administratives en faveur de toutes celles et de tous ceux qui ont été contraints à l'exil.
3. À la fin des enlèvements et des intimidations des acteurs politiques, des syndicalistes, des activistes de la société civile, des journalistes et des simples citoyens.

| NOMS, PRÉNOMS ET FONCTIONS | PARTIS POLITIQUES, ASSOCIATIONS ET INDIVIDUALITÉS | SIGNATURES |
|---|---|------------|
| NZINGA MBATCHI Marc Rolland Chevel | AVIS USA | |
| LASSY MBOUTY Grace Herval Président | Parti Les Socialistes Congo | |
| MOUVOUNGOU PAMBOU René | Leader d'opinion Grande Bretagne | |
| Abbé YANGUISSA Joseph | Ecclésiaste | |
| NZIKI MABOUNGOU Chaplin Ben Feride | Convention nationale des droits de l'homme Mozambique | |
| MAYELA Hilaire Président | Parti pour l'Unité et la Prospérité (PUP) Congo | |
| MABIALA Jean Noël Président | Délégation permanente des congolais de l'étranger (DPCE) | |
| LOUBELO Eugène-Fernand Président | Association politique parisienne « Congo Ya Sika » | |
| SAMBA DIA NKOUMBI Jean Richard Amédée | Concept du Devoir de Mémoire | |
| NDZAMBO Yvon | Leader d'opinion | |

LETTRE OUVERTE

POUR UN DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Brazzaville, Paris, le 24 Juillet 2025

Notre pays traverse une crise multidimensionnelle. **Le Congo est un grand malade qu'il nous faut soigner** et ce, dans l'esprit de la devise de notre pays : **UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS.**

C'est pourquoi, au vu du constat général qui suit, un vrai Dialogue National Sans Exclusive S'IMPOSE MAINTENANT !

I. Des situations de détresse humaine depuis 1958

Depuis la création de la République du Congo en novembre 1958 - État autonome de la Communauté franco-africaine - notre peuple a traversé et traverse encore des situations de détresse majeure - conséquences de différentes tragédies humaines qui ont profondément impacté le pays tout entier, bien qu'à différentes occasions marquantes de son Histoire politique **le Peuple a toujours montré sa détermination à refonder la République.**

S'agissant des tragédies humaines, on peut commencer par citer les tragiques événements meurtriers de février 1959 à Brazzaville ainsi que les déportations internes des matsouanistes en février 1961.

Puis, le 13 Août 1963, pendant la répression de l'insurrection populaire des 13, 14 et 15 Août 1963, le pays enregistre ses premiers « martyrs de la Révolution », lors de l'assaut populaire devant la maison d'arrêt de Brazzaville : MASSAMBA Raphaël, LENDA Gaston et NSIÉTÉ Pierre, tombés sous les balles d'une unité de la gendarmerie.

L'année 1964 inaugure, avec l'assassinat de l'ancien Président de l'Assemblée nationale Marcel IBALICO sur un territoire étranger, à Léopoldville, la pratique des enlèvements et des exécutions sommaires de certains de nos compatriotes. Cette pratique se poursuit à Brazzaville en février 1965 : enlèvements et assassinats de Joseph POUABOU, Président de la Cour suprême, Lazare MATSOKOTA, Procureur de la République et Anselme MASSOUEME, Directeur de l'Agence Congolaise de l'Information. Le pays est de nouveau plongé dans des malheurs inouïs : en mars 1970, affaire KINGANGA, et à partir de février 1972 -exécution du grand artiste musicien Franklin BOUKAKA, des anciens Ministres P. MATOUMPA MPOLO et E.T. ITSOU. En mars-avril 1973 ce sont les assassinats de Ange DIAWARA, Jean-Baptiste IKOKO -principaux dirigeants du M22 - et autres. L'horreur atteint son apogée les 18 mars, 22 mars et 25 mars 1977 et jours suivants, avec les assassinats du Président Marien NGOUABI, de l'ancien Président MASSAMBA DÉBAT, du Cardinal Émile BIAYENDA, du capitaine KIMBOUALA-KAYA et en février 1978, avec l'exécution de la dizaine de condamnés à la peine de mort au procès Marien NGOUABI dont DOUDY-GANGA, SAMBA DIA NKOUMBI et KANZA Daniel. Puis en juillet 1988 éclatent les événements sanglants au village Ikonongo (district de Owando). Le 19 septembre 1989, c'est la grande catastrophe aérienne : le vol UTA, qui a décollé de Brazzaville avec 170 passagers dont 53 congolais, a explosé au-dessus du désert du Ténéré au Niger ; il n'a eu aucun survivant. Les exécutions de masse se poursuivent en novembre 1992 au Centre culturel français et au rond-point de Moungali, puis en novembre 1993 dans l'arrondissement de Baongo. Font jour par la suite les terribles guerres civiles de juin-octobre 1997, suivies, à partir du mois d'avril 1999 et des mois suivants, de l'épisode terrible des enlèvements et exécutions sommaires de **plus de 353 disparus du Beach**. Le 4 mars 2012 est la suite des pages sombres de notre pays avec l'incendie criminel au dépôt d'armes de la caserne de MPILA. Vint ensuite la répression sanglante, en octobre 2015, des manifestations populaires et pacifiques contre le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Enfin et surtout, il faut relever les malheurs inouïs découlant de différentes "guerres du pool" notamment en 2016 et 2017. Nous n'oubliions pas ce brusque décès aux allures suspectes survenu en mars 2021, en pleine période de campagne électorale, de Guy-Brice Parfait KOLELAS, un des candidats à l'élection présidentielle de mars 2021.

A cela s'ajoutent les situations des compatriotes qui, du fait de l'intolérance politique ou des difficultés de toutes sortes, ont été contraints de quitter le pays. On compte parmi eux, des anciens Présidents de la République, un ancien Président de l'Assemblée nationale, des anciens Premiers Ministres, des Ministres, des cadres, des travailleurs, des artistes, des écrivains, sans oublier des étudiants et des compatriotes de troisième âge.

II. Des dérives de l'appareil de justice et des services de sécurité

L'appareil de justice, dans la presque totalité des procédures à connotation politique, **ne dit plus le droit**. Ainsi, en avril 2014, un dirigeant de Parti politique est condamné à 30 ans de travaux forcés pour avoir organisé une marche pacifique avec de nombreux militants de son Parti contre la violation des libertés publiques dans le pays. Ensuite il y a les arrestations et les condamnations à de lourdes peines d'emprisonnement (20 ans de travaux forcés), de candidats à l'élection présidentielle de 2016 : Jean-Marie Michel MOKOKO et André OKOMBI-SALISSA ainsi que plusieurs de leurs compagnons, alors que le premier était bénéficiaire d'un statut légal lui conférant une immunité juridictionnelle et le second, encore député de son état, bénéficiait toujours de son immunité parlementaire dont on n'a jamais demandé la levée. Un autre dirigeant de Parti et ancien Ministre, jugé **par contumace**, a été condamné à 10 ans de travaux forcés pour "avoir détenu des armes" alors que la Cour criminelle, dans la même décision, a pris acte de ce « qu'il n'y avait trace d'aucune arme ni munitions dans ce dossier ». Un autre ancien Ministre, jugée **par contumace**, a été condamné à une peine ferme de travaux forcés en décembre 2021, alors que tous les co-accusés poursuivis sur la base des mêmes incriminations que lui, avaient été acquittés ! Des acteurs politiques, en 2016 et 2018, ont été condamnés à des peines correctionnelles fermes pour avoir participé en 2015 à une manifestation politique de grande ampleur contre le changement de la Constitution de janvier 2002 ; d'autres ont été condamnés dans le même temps pour avoir pris part à la direction de campagne d'un candidat à l'élection présidentielle. Par ailleurs et sur un tout autre registre, la Cour suprême, par une simple déclaration rendue publique en Avril 2015, a intimé l'ordre à « toutes les Cours et à tous les tribunaux du Congo de ne plus recevoir ni postulation, ni plaidoiries dans quelque affaire que ce soit... », émanant d'un Avocat congolais qualifié par elle « d'impertinent » !

Il existe par ailleurs une très nette dichotomie entre les attributions conférées à la Cour Suprême et à la Cour constitutionnelle par la loi et leur application. C'est ce qui est constaté par exemple dans le cas des accords portant sur la vente ou cession des terres agricoles congolaises signés entre les Autorités politiques du Rwanda et celles du Congo, qui nous rappellent la **pratique coloniale de « terres vacantes et sans maîtres »**. Or ces terres appartiennent depuis des lustres à des familles congolaises propriétaires fonciers.

Dans le même ordre d'idées, il est apparu qu'à l'occasion de certaines enquêtes préliminaires, tant dans des commissariats de police que dans les locaux de la CID (ex-DGST), comme à l'occasion des détentions provisoires ou de l'exécution des peines dans les maisons d'arrêt, le respect de la vie des personnes en garde à vue ou condamnées, a bien souvent été le dernier des soucis des Directeurs, Commissaires et Agents affectés à cette tâche dans ces lieux. Des décès ont été enregistrés dans ces lieux, en février 2013, en décembre 2016, en février 2017 et en juillet 2018. De même en mars 2021, il y a eu l'enlèvement en plein jour des acteurs de la société civile qui seront écroués à la CID et poursuivis pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État ». On continue à assister, ces derniers jours, à des enlèvements dans la cité, d'une part et d'autre part à des intimidations à l'endroit des acteurs politiques, des syndicalistes et des activistes de la société civile, pour le simple fait d'avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression.

III. De la situation politique, sociale et économique

Sur le plan des libertés, il est à noter que les syndicats des travailleurs et les organisations indépendantes des étudiants, ainsi que les partis politiques de l'opposition, ne peuvent ni avoir des espaces publics pour s'exprimer, ni manifester librement. Par ailleurs, la loi n°20-2017 du 12 mai 2017, relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques, avait dissout, SANS MOTIF AUCUN, des partis politiques "indésirables". Ces

partis politiques, nés légalement aux premières heures des années 1990 avec des résultats électoraux conséquents, comme certaines associations des droits de l'homme, se sont ainsi vus retirer leur existence légale et n'arrivent pas à la faire rétablir. Un Arrêté du ministre de l'Intérieur, du 30 juin 2025, vient encore d'aggraver cette situation.

La situation économique du pays est par ailleurs désastreuse. En se référant à l'indice des États fragiles, on constate que **la République du Congo réunit plus de 90% des critères de faillite d'un État**. Le pays est en situation de surendettement. Environ 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé et atteint environ 42 %, avec un sous-emploi important dans le secteur informel. Le pays n'a pas réalisé des progrès en matière d'accès à la santé, à l'eau potable, à l'électricité, à une infrastructure routière convenable et à l'éducation. L'université publique est en crise, en plus du fait que, plus de soixante ans après l'Indépendance, il n'y a pas d'université à Pointe Noire et dans les zones nord du pays. Les enseignants et les étudiants sont régulièrement en grève pour des retards administratifs, le non-paiement des salaires, des primes et des bourses. Pire, la gestion des finances publiques est catastrophique et entachée de scandales. Toutes ces situations donnent de notre pays une image terriblement négative. On peut relever dans cet ordre d'idées **l'acte diplomatique majeur** de l'inscription officielle de la République du Congo sur **la liste noire des États-Unis** -mesure prise par l'administration du Président Donald Trump. Les dénégations du pouvoir à ce propos ne cachent pas le fait que cette décision est l'expression d'une **défiance profonde** des États-Unis et même de la plupart des pays occidentaux, à l'égard de la République du Congo.

IV. De l'organisation des élections

Les années 2025 et 2026 sont et seront cruciales pour bon nombre de pays d'Afrique. Une dizaine d'entre eux prévoit d'organiser l'élection présidentielle. Dans presque tous ces pays, les citoyens résidant à l'étranger sont recensés comme électeurs. **La République du Congo est de ce point de vue un des rares pays où ce droit fondamental est dénié à de milliers et de milliers de citoyens !**

Il est par ailleurs indéniable que la Commission qui organise et supervise les élections, comme la Cour constitutionnelle, n'ont d'indépendance que le nom. Il suffit pour s'en convaincre de citer l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui, dans un rapport de mission de décembre 2013, à propos des élections en République du Congo, donnait les appréciations suivantes, toujours valables jusqu'à ce jour. S'agissant de la Commission d'organisation des élections, l'OIF indique : “ ... Ce qui frappe dans le système électoral congolais (...) **c'est une répartition déséquilibrée et gravement disproportionnée des attributions entre le Ministère chargé des élections et la Commission, qui réduit cette Commission à une peau de chagrin et à un rôle de figuration dans le processus électoral.**” En réalité, souligne le Rapport, « la Commission nationale d'organisation des élections n'est Commission d'organisation que par le substitutif “organisation“ qui figure dans son appellation. **“La Commission apparaît comme une commission figurative”**.

Lors de l'élection présidentielle de mars 2021, l'Union européenne avait fortement critiqué les dysfonctionnements du scrutin: « **manque de transparence, incidences sur les listes électorales, accès médiatique inégal, faible implication de l'opposition** ». Elle a recommandé des réformes pour améliorer la crédibilité du processus avant les élections suivantes.

Il s'ensuit que les velléités d'organiser une élection présidentielle en mars 2026, sans que les conditions préalables d'organisation d'une élection libre, transparente, honnête et apaisée ne soient remplies, **concourent à l'instabilité du pays**.

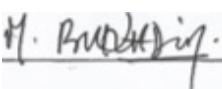
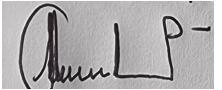
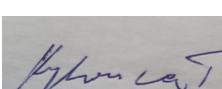
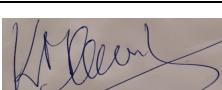
Et les Évêques du Congo le soulignaient déjà dans la lettre de la Conférence Épiscopale du Congo du 2 février 2021 : “**Notre peuple est fatigué de ces élections qui fragilisent la cohésion sociale et entachent l'image de notre pays à l'étranger (...). Un dialogue politique le plus large possible est la voie la plus indiquée pour refonder notre Nation sur des bases institutionnelles et morales consensuelles.**”

De tout ce qui précède et en vue de rechercher les voies et moyens de redresser le pays,
**NOUS, SIGNATAIRES DE LA PÉSENTE LETTRE OUVERTE, APPELONS A UNIR TOUTES NOS
 FORCES POUR ORGANISER ENSEMBLE UN VRAI DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF, DEVANT
 ABOUTIR NOTAMMENT À UNE TRANSITION POLITIQUE APAISÉE.**

EN CONSÉQUENCE ET AU PRÉALABLE, NOUS APPELONS :

4. **À LA RÉHABILITATION JUDICIAIRE ET POLITIQUE TOTALE DE TOUS CEUX QUI ONT ÉTÉ INJUSTEMENT CONDAMNÉS À L'OCCASION DES DIFFERENTS PROCÈS POLITIQUES.**
5. **À LA CRÉATION DES CONDITIONS JURIDIQUES, POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES EN FAVEUR DE TOUTES CELLES ET DE TOUS CEUX QUI ONT ÉTÉ CONTRAINTS À L'EXIL.**
6. **À LA FIN DES ENLÈVEMENTS ET DES INTIMIDATIONS DES ACTEURS POLITIQUES, DES SYNDICALISTES, DES ACTIVISTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DES JOURNALISTES ET DES SIMPLES CITOYENS.**

LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES

| NOMS, PRÉNOMS ET FONCTIONS | PARTIS POLITIQUES, ASSOCIATIONS ET INDIVIDUALITÉS | SIGNATURES |
|--|--|---|
| DEMBA NTELO Jean-Félix Président, Ancien Ministre | Fédération de l'Opposition congolaise (FOC) – FROCAD, IDC , Composante Jean Marie Michel MOKOKO (J3M), DPCE - |  |
| BOUKADIA Modeste Président | Cercle des Démocrates et Républicains du Congo (CDRC)- |  |
| MAKAYA Paulin Président | Parti Unis pour le Congo (UPC) |  |
| PESSE Antoine Secrétaire National au BEN, chargé des relations extérieures et africaines | Union pour le Progrès (UP) – |  |
| MANDZIMBA EHOUANGO Marion Michel Président | Association Marion Ngouabi & Éthique (AMN&E) |  |
| KITHOUCA Anicet Président | Association Franco Congolaise de Binationaux (AFCB) |  |
| MBEMBA Jean-Martin | Avocat, ancien Ministre et ancien Parlementaire |  |